

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 V. 33G** Vœu relatif à l'aide alimentaire.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

L'augmentation nationale du taux de pauvreté et du nombre de personnes en situation de grande exclusion entraîne un afflux massif vers les lieux de distribution alimentaire ;

Aux personnes victimes de la crise économique s'ajoutent des populations migrantes qui ne sont pas prises en charge par l'Etat et dont les besoins alimentaires de base ne sont pas couverts ;

Dans ce contexte dramatique, l'Etat a annoncé une diminution de 35 % des crédits versés à la Banque Alimentaire, qui fragilise de nombreuses associations caritatives ;

Comme l'indique le vœu des élus du Groupe Communiste et du Parti de Gauche, le programme Européen d'aide alimentaire aux plus démunis, qui permet d'apporter une aide alimentaire à 13 millions d'Européens, est également gravement menacé d'une réduction de 76 % de ces crédits dès 2012 ;

Le Maire de Paris a saisi les Présidents de la Commission Européenne et du Conseil Européen pour que les crédits de ce programme, qui bénéficient notamment à la Banque Alimentaire, aux Restaurants du Cœur, au Secours Populaire et à la Croix Rouge, soient maintenus, compte tenu de l'urgence sociale et de la nécessité absolue de pérenniser l'action de ces associations de solidarité ;

La Ville de Paris a fortement renforcé les distributions de repas dans la capitale, bien au-delà de ses compétences légales, avec notamment l'ouverture, depuis septembre 2010, de 5 restaurants solidaires gérés par le Centre d'Action Sociale dans les 5e, 8e, 10e, 14e et 20e arrondissements. Depuis leur

ouverture, ils accueillent chaque soir jusqu'à 850 personnes et familles en difficultés et servent sur une année 200.000 repas équilibrés ;

Au total, la Ville consacre, chaque année, 6,3 millions d'euros à l'aide alimentaire aux personnes démunies, soit 2 fois plus que l'Etat, dont c'est pourtant la compétence ;

Cependant, comme l'indique le vœu de M. Jean-François MARTINS, Conseiller de Paris du Mouvement démocrate, plusieurs associations, organisant des distributions de rue, ont sollicité un soutien supplémentaire de la collectivité parisienne dans la perspective de l'hiver. L'action des maraudes de nuit en faveur des populations en errance est également essentielle ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

**Emet le vœu :**

- qu'un accord soit rapidement trouvé entre les pays de l'Union européenne pour pérenniser les crédits du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis,

- que l'Etat rétablisse les budgets accordés à la Banque Alimentaire et aux associations d'aide alimentaire,

- que la collectivité parisienne renforce son soutien financier aux associations « La Chorba » et « La Chorba pour tous » pour leurs activités d'aide alimentaire dans le nord est parisien,

- qu'un dispositif de veille sociale et sanitaire soit mis en œuvre dans le cadre du Plan Hiver, en faveur des personnes en situation d'errance, notamment des populations migrantes, en s'appuyant sur les maraudes associatives et sur l'unité d'aide aux sans abri de la Ville (DPP).